

# AVIS

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé à J. J. BRAUCHAMP, O. R., avocat, 66 Est, rue Notre-Dame. Tout ce qui regarde l'administration et les abonnements doit être adressé au bureau de LA REVUE LÉGALE, 17 et 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

## ABONNEMENT ANNUEL :

|                                  |           |           |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| Pour le Canada et les Etats-Unis | - -       | \$5.00    |
| Pour l'Etranger                  | - - - - - | 6.00      |
| CHAQUE NUMÉRO SÉPARÉMENT,        | - -       | 50 Cents. |

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| DAME SADIE POWER et vir. vs. DAME RHEA DESJARDINS et vir. & DAME A. LATOUR et vir., mis-en-cause. — Vente de meubles. — Fraude. — Réméré. Livraison. — Saisie-revendication . . . . . | 340 |
| BEULLAC COMPANY LIMITED vs. B. SIMARD. — Droit d'auteur. — Brevet d'invention. — Marque de commerce. — Bas relief. — Usage public. — Injonction . . . . .                             | 345 |
| MUNICIPAL HOMES AND INVESTMENT COMPANY vs. LEGARE, et LA CORPORATION DE TETREAULTVILLE, mise-en-cause. — Mandamus. — Maire. — Signature d'acte. — Résolution du conseil . . . . .     | 353 |
| S. CROYSBILL v. THE CRESCENT TURKISH BATH COMPANY, (Limited). — Action qui tam. — Prescription. — Amendement . . . . .                                                                | 357 |
| C. A. BEURNEAU vs. F. A. GENEVEUX et al. — Procédure.—Inscription.—Preuve. . . . .                                                                                                    | 364 |
| THE CANADA FIAB FIBRE CO. vs. T. COFFIN. — Warranty. — Bonds. — Larceny. — Illegal consideration. — Nullity . . . . .                                                                 | 366 |
| HILAIRE PAUL et al. vs. A. PAUL. — Action possessoire. — Possession. — Bonne ou mauvaise foi. — Preuve. — Aven judiciaire . . . . .                                                   | 373 |
| H. ARCHIBALD et al. vs. THOMAS CULLEN. — Trial by jury. — New panel of jurors. — Notice to parties. — Verbal objections . . . . .                                                     | 382 |

## VIENT DE PARAÎTRE

**ROY**—DROIT DE PLAIDER, TRAITE sur L'AUTORISATION MARI-TALE et judiciaire, sur l'incapacité des MINEURS, des INTERDITS, des FEMMES MARIEES, d'ester en justice. Par Ferdinand Roy, docteur en Droit, avocat à Québec.

1 vol. in-8 de 300 pages. Prix : relié  $\frac{3}{4}$  chagrin \$2.50

**WILSON & LAFLEUR, Limitée, Editeurs,**

17-19, RUE SAINT-JACQUES,

Tel. Bell Main 2921

MONTREAL, Can.

Les volumes 1 à 15 (1895-1909) inclusivement, avec belle reliure, à veau, \$5.00 chaque